

Contribution au débat départemental en CDEN sur les rythmes scolaires

Ce débat fait suite à de nombreux autres débats dans les conseils de maîtres, dans les conseils d'école...

Premier constat les rythmes actuels sont hérités de décisions anciennes jamais vraiment réexaminées.

En demandant au ministre, en 2008, une conférence nationale sur les temps de l'enfant, la CFDT voulait que tous ceux qui ont à voir avec cette question soient associés à un cycle de concertations commençant par l'établissement d'un constat partagé, poursuivant par l'exposé des demandes de chacun et débouchant sur la recherche d'un équilibre acceptable pour tous...

Ce n'est pas la méthode adoptée par le gouvernement et cela crée un sentiment de défiance chez les personnels de l'Education Nationale, chez les parents et donc dans toute la société : Attention, ce débat ne doit pas servir à faire passer des décisions pré-établies.

Nous sommes là pour participer à une démarche constructive et négociée à partir des besoins des enfants. Il est d'ailleurs tentant d'énoncer des principes répondant aux besoins des enfants et de déclarer que l'ensemble de la société devra s'y plier. Mais soyons sûrs alors qu'il y aura quantité de blocages, de dérogations, qui en affaibliront considérablement la portée. Nous devons prendre en compte que, autour des rythmes de vie des enfants, s'affrontent des intérêts différents voire contradictoires. Contradictaires, mais pas illégitimes pour autant.

Nous pensons qu'un équilibre peut être trouvé en articulant :

- **un cadre national** comportant les éléments de cohérence du système éducatif

- et **une capacité à traduire localement ce cadre national** en fonctions des réalités vécues dans le cadre d'un projet éducatif local (mise en adéquation des projets scolaire et périscolaire, prise en compte des questions de transports scolaires, des conditions climatiques particulières...).

Cela nécessite de déterminer un niveau local ad hoc qui soit en charge de cette déclinaison, sachant que les découpages administratifs ne peuvent suffire puisque, par exemple, dans notre département il existe des réalités très différentes entre des centres urbains et des zones rurales.

En tant que membre d'équipes éducatives au contact quotidien des élèves, nous souhaitons ici souligner l'importance du sommeil, de la régularité des temps d'activité, de l'alternance entre périodes travaillées et vacances.

- réfléchir sur la globalité des temps de l'enfant et non sur le seul temps scolaire en intégrant les questions liées aux rythmes biologiques différents selon l'âge
- diminuer la charge de travail quotidienne (des écoliers mais aussi des collégiens et des lycéens) en considérant les temps d'apprentissage et d'appropriation.
- affirmer la nécessité de respecter le rythme 7 semaines de travail – 2 semaines de vacances.

En tant que délégués CFDT, nous sommes conscients des contraintes sociales ; Organiser le temps de l'enfant, c'est par répercussion organiser les temps des parents, qui sont aussi souvent des salariés avec des droits, et des obligations professionnelles ...

Il faut donc aussi prendre en compte

- les possibilités d'organisation du travail dans les entreprises
- les évolutions de la société : travail des femmes, familles recomposées, danger croissant qu'il y a à laisser des jeunes livrés à eux mêmes ...
- l'offre péri – éducative (garderie ou activité) et son financement (associative ou venant des collectivités ...)
- l'articulation de cette offre péri – éducative avec le temps scolaire

A ces éléments, en notre qualité d'organisation syndicale, nous souhaitons ajouter ici les exigences que nous portons au nom des personnels :

- **Il est nécessaire de réorganiser les temps de travail des personnels des établissements scolaires, en négociant les aménagements qui permettront de ne pas dégrader leurs conditions de travail.**
- **Un allègement des journées des élèves qui impliquerait une réduction des vacances d'été impliquerait également une redéfinition du service des personnels permettant de ne pas alourdir leur charge globale annuelle de travail.**
- **Les personnels vivent des contraintes, notamment en termes de déplacement ou de frais de garde, qui devront faire l'objet d'une négociation de compensations indispensables.**

Le défi majeur auquel se confronte l'école, c'est de conduire tous les jeunes à la réussite parce qu'aujourd'hui, le lien entre scolarité réussie, projet professionnel choisi et vie d'adulte citoyen épanouissante est plus fort qu'il ne l'a jamais été. Il faut donc porter une attention très soutenue aux conditions de réussite des enfants et jeunes les plus fragiles.

En conclusion, Réformer les rythmes de l'enfant ne corrigera pas l'ensemble des inégalités, mais peut permettre d'en faire disparaître ou d'en atténuer certaines.

Plus que d'une belle réforme au niveau national et peu appliquée au niveau local, nous avons besoin d'un projet partagé et porté par l'ensemble de notre société.